

# Service citoyen : dépasser l'idée

**Le PS fait une proposition de loi et organise un colloque pour dépasser une idée qui est dans l'air depuis (trop) longtemps : celle d'un service citoyen.**

• **Alain WOLWERTZ**

**C'**est un de ces monstres du Loch Ness politiques qui ressort le bout du museau à chaque coup émotionnel dans la société mais qui ne parvient jamais à faire émerger une réelle décision politique. Le service citoyen (ou civil) on l'évoque lors de poussées de fièvre dans les cités, quand un fait divers tragique traduit le désœuvrement d'une certaine jeunesse ou, plus récemment, lors des attentats de Paris et le débat sur la radicalisation des jeunes. Mais dès que l'onde de choc s'étirole, le service citoyen replonge dans le lac...

«*Justement, il faut dépasser cette réflexion par à-coups, qui s'exprime sur l'émotion et qui ne débouche sur rien*», martèle Laurette Onkelinx. La députée fédérale a donc déposé (avec quatre autres députés socialistes) une proposition de loi pour instaurer un tel service et donner un statut aux jeu-

nes de 16 à 26 ans qui s'engageraient.

Histoire d'obtenir un accord parlementaire le plus large possible sur la question, le groupe PS de la Chambre organise aujourd'hui à la Maison des parlementaires à Bruxelles, un colloque auquel participeront des représentants des sphères académiques et associatives et où sont conviés des membres d'autres partis (MR et Écolo notamment).

**Pourquoi un service citoyen ?** La société est fracturée, pose Laurette Onkelinx. Il y a d'un côté ceux qui vivent la peur de l'autre et professent le repli sur soi, phénomènes renforcés encore par la crise migratoire. «*Et d'un autre côté il y a beaucoup d'engagements citoyens magnifiques.*» Souvent, ces deux pans de la société ne se connaissent plus. «*On a donc besoin d'un brassage, d'une mixité sociale comme le permettait autrefois le service militaire.*»

**Qui s'en occuperait ?** La député PS le reconnaît : la mise en œuvre ne sera pas facile. Car c'est une compétence fédérale, mais Communautés et Régions ont le plus souvent tutelle sur les associations et organismes qui pourraient engager les stagiaires. Une Agence pour le service citoyen, chargée d'organiser et de gérer le cadre du service, serait créée.

**Volontaire ou obligatoire ?** Volontaire, dans un premier temps du moins, dit Laurette Onkelinx. «*Car il faut d'abord montrer l'intérêt d'un tel service et éviter un phénomène de rejet que pourrait susciter le caractère obligatoire.*» Par contre, il faudra une sélection pour garantir une mixité sociale parmi les candidats. «*Pour avoir une répartition équitable, il faudra des critères non pas géographiques mais plutôt sur base de zones socio-économiques.*»

**Quel cadre légal ? Quel Statut ?** Un vrai statut social pour le jeune engagé et la garantie de ne pas perdre ses droits par ailleurs (allocations familiales, chômage, RIS,...). Un défraiement minime (frais de déplacement, repas,...) pourra être cumulé et le statut de stagiaire donnerait droit à la dispense de certaines obligations en tant que chômeur. Notamment celles d'être inscrit comme demandeur d'emploi et d'être disponible sur le marché de l'emploi.

**Pour quelle durée ?** Le caractère immersif est indispensable, plaide Laurette Onkelinx. Entre six mois et un an est la fourchette dans laquelle devra s'inscrire la durée de ce service. Il pourrait toutefois être interrompu, moyennant un préavis de 7 jours, dans le cas où le jeune décrocherait un contrat de travail. ■

# Mais pour faire quoi ?

L'idée d'un Service citoyen n'est pas neuve et le PS n'en a pas l'apanage. Il y a plus de dix ans déjà, le cdH déposait une proposition en ce sens et, aujourd'hui, la plupart des partis (francophones surtout) ont une idée plus ou moins similaire dans leurs cartons. Début d'année, un large panel de personnalités politiques, académiques, du monde associatif et culturel signaient une carte blanche en faveur d'un tel Service.

Mais pour faire quoi ? Il doit être envisagé comme un véritable «*temps social*», disent les auteurs de la proposition de loi. Il doit donc renforcer le vivre ensemble et les règles du vivre en société en proposant aux jeunes de s'investir dans des activités solidaires, sociales, culturelles, environnementales, intergénérationnelles...

C'est d'ailleurs sur cette base que la Plateforme pour le Service citoyen organise des expériences pilotes depuis 2011. Mais sans cadre légal donc.

La Belgique accuse d'ailleurs

un certain retard en la matière sur ses partenaires européens, note Laurette Onkelinx. Allemagne, Italie ou France notamment ont instauré un tel Service. Et la formule connaît un réel engouement auprès des jeunes. En France, où le Service civique a attiré 85 000 jeunes en 5 ans, le président Hollande a annoncé il y a peu son intention de dépasser l'objectif initial de 100 000 jeunes engagés chaque année.

En Belgique, l'objectif initial serait plus modeste. 6 000 par an pour débiter, ce serait bien, dit Laurette Onkelinx. Qui estime le coût annuel de leur prise en charge à 14 millions d'euros. «*Mais c'est un coût à partager entre le fédéral, les Communautés et Régions et les associations*», dit-elle. Par ailleurs et même si le bénéfice social pourrait compenser le coût économique, une étude sur le service civique canadien a démontré qu'un dollar investi en rapportait plus de 2 à la collectivité, faisait valoir récemment le directeur de la plateforme Service citoyen. ■ **A.W.**